

## En Seine-Saint-Denis, des enseignants protestent contre le CP à 12 élèves

PAR FAÏZA ZEROUALA  
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 24 JUIN 2017

Des enseignants de Seine-Saint-Denis se sont mobilisés vendredi pour protester contre la mise en œuvre de la réforme « 100 % de réussite au CP », mesure phare du programme d'Emmanuel Macron. Une quarantaine d'écoles ont été fermées. Pour eux, cela ne permettra pas de remédier aux difficultés d'apprentissage des enfants dans un département déjà fragilisé.

La calculatrice chauffe dans les académies. Il faut, comme souvent dans l'éducation nationale, réussir à résoudre une équation complexe. En l'occurrence, réaliser la mesure emblématique du programme d'Emmanuel Macron durant l'élection présidentielle, à savoir la réduction à 12 élèves par classe dans les CP REP +, l'éducation prioritaire renforcée.

À l'origine, la mesure devait être plus ambitieuse et embrasser l'ensemble des CP et CE1 REP et REP +. Il faudra attendre la rentrée 2018 pour que ce soit le cas.

Les principaux syndicats du premier degré s'alarment de la diligence du ministre de l'éducation nationale à appliquer cette réforme. À tel point qu'ils offrent à Jean-Michel Blanquer sa première grève. Ce 23 juin, le SNUipp-FSU 93, avec l'intersyndicale du premier degré de Seine-Saint-Denis (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD-Éducation et CNT-STE), ont appelé à l'arrêt de travail. D'après le SNUipp, plus de 40 écoles du département ont été fermées pour protester contre la mise en œuvre trop précipitée, à leur sens, de cette mesure.

Les acteurs de la communauté éducative en conviennent, l'idée sonne bien en termes de marketing et peut même se révéler séduisante aux yeux des parents. L'opinion publique a été habituée à entendre que l'un des facteurs de l'échec scolaire reste les classes surchargées. Alors, quand un homme politique promet de s'attaquer au problème par une annonce aussi spectaculaire, il est naturel qu'il parvienne à susciter une adhésion.

Seulement, comme souvent, il n'y a pas de consensus scientifique sur l'efficacité ou non de la réduction d'une classe à 12 élèves. L'idée a été fortement poussée dans le programme d'Emmanuel Macron par l'Institut Montaigne, *think tank* plutôt classé à droite, qui a l'oreille du ministre de l'éducation nationale. Une ancienne étude, datée de 2003, de la Direction de l'évaluation et de la prospective (la DEP, liée au ministère de l'éducation nationale) avait évalué l'efficacité des effectifs réduits sur les performances des élèves **dans une note**.

La réduction des effectifs en classe est loin d'être la panacée. « *L'ensemble de ces constats doivent conduire à estimer qu'une réduction de la taille des classes des CP est, à elle seule, d'un intérêt pratiquement nul. En effet, consacrer des moyens (importants) à cette diminution pour n'obtenir qu'un léger avantage en termes d'acquis en fin de CP, [...] avantage qui disparaît ensuite, pour les élèves concernés et pour le système éducatif, apparaît peu efficace* », peut-on lire dans cette note. **Une autre étude**, de 2006, publiée par les chercheurs Thomas Piketty (soutien de Benoît Hamon durant la campagne présidentielle), et Mathieu Valdenaire, conclut pour sa part l'inverse : « *Pour ce qui concerne le primaire, nous mettons en évidence l'existence d'un impact positif important des tailles de classes réduites sur la réussite scolaire.* »

Sur le terrain, là aussi, l'accueil est mitigé, eu égard aux dommages collatéraux suscités par la mesure. Rachel Schneider, secrétaire départementale du SNUipp 93 (syndicat majoritaire du primaire) et enseignante à Stains, reste dubitative : « *Douze élèves par classe, c'est une formule magique pour plaire au plus grand nombre, mais l'éducation nationale ne se construit pas à coups de slogans. La dynamique d'équipe créée par le plus de maîtres que de classes est plus intéressante et agit comme un meilleur levier. Sans compter que le ministre se focalise sur le CP, ce qui est incompréhensible car les apprentissages se construisent peu à peu. Sans compter que les seuils en maternelle et en primaire, hors CP, vont exploser* », explique-t-elle.

Cette réforme a dans l'optique de garantir l'apprentissage des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter, à effectifs réduits. Mettre en œuvre ce dispositif baptisé « 100 % de réussite au CP » suppose un investissement matériel du ressort des communes – créer des locaux en nombre suffisant pour accueillir ces classes réduites – et humain important, car il faut des professeurs pour assurer ce service. Seulement, les choses se compliquent lorsqu'on sait que ce changement est censé se faire à moyens constants et sans postes supplémentaires. En Seine-Saint-Denis, il existe 112 écoles en REP +, qui abritent environ 200 classes de CP. Pour réussir à tenir l'objectif de réduction des effectifs, l'administration doit se plier à des arbitrages arithmétiques parfois acrobatiques.

Sans compter que les grévistes se battent aussi pour préserver un dispositif qu'ils plébiscitent, le « *Plus de maîtres que de classes* », dont le sort reste toujours nébuleux. Personne ne semble vouloir édicter une décision claire, un entre-deux est entretenu. **Une pétition à succès**, close depuis, avait même été lancée, dans les jours suivants l'élection d'Emmanuel Macron, réclamant son maintien. Au début de l'année, le SNUipp-FSU **a rendu publique une étude** sur ce sujet. Il a demandé leur avis à 672 enseignants des 6 739 des écoles labellisées Réseaux d'éducation prioritaire (REP) et REP + sur le dispositif. 85 % des personnels interrogés s'en disent satisfaits. Quoi qu'il en soit, jugent les acteurs, il est trop tôt pour pouvoir déterminer l'impact, positif ou négatif, d'une mesure qui fête ses quatre ans.

Certains enseignants craignent que les effectifs nécessaires ne soient prélevés dans ces cohortes de professeurs surnuméraires qui interviennent pendant des temps réduits dans plusieurs classes pour épauler le maître. Le ministre ne s'en est pas caché, ce dispositif lancé par Vincent Peillon, jamais évalué – il devait l'être à la fin de l'année – ne le séduit pas forcément. Il table plutôt sur la réduction des effectifs dans les premières années de l'école primaire.

Pour abaisser les effectifs à 12, Emmanuel Macron a évalué, durant sa campagne, à 12 000 le nombre d'enseignants supplémentaires nécessaires. Pour ce

faire, il proposait d'y réorienter « 6 000 à 10 000 postes des 60 000 postes créés au cours du quinquennat actuel. Par ailleurs, à l'échelle du quinquennat, [seraient créés] entre 4 000 postes et 5 000 postes ». D'où la crainte que ces effectifs ne soient finalement prélevés sur le « *Plus de maîtres que de classes* ».

### « 12 élèves ce n'est pas une classe mais un groupe réduit »

Début 2017, le ministère de l'éducation nationale a annoncé que 3 220 emplois, principalement en éducation prioritaire, ont été consacrés au dispositif « *Plus de maîtres que de classes* » depuis 2012, auxquels devraient s'ajouter 1 900 créations supplémentaires à la rentrée 2017, soit un total estimé de 5 120 postes. Mais aujourd'hui, il a été acté que 113 postes de « *Plus de maîtres que de classes* » vont être supprimés en Seine-Saint-Denis.

Le directeur de l'académie et des services de l'éducation nationale (Dasen) de Seine-Saint-Denis ne veut pas supprimer le « *Plus de maîtres que de classes* ». Contacté pour obtenir plus de précisions, son unique réponse tient en un communiqué, où l'on peut lire ceci :

« *Loin de mettre fin au dispositif « Plus de maîtres que de classes », il s'agit bien de concentrer le savoir-faire acquis de ces professeurs dans les classes de CP à effectif réduit. Par ailleurs, le dispositif « Plus de maîtres que de classes » est maintenu à hauteur de 103 postes en éducation prioritaire. »*

Traduction : ces maîtres vont bel et bien voir leur mission changer et être affectés dans les classes à 12 enfants.

Romain, maître surnuméraire dans une école élémentaire de Montreuil depuis deux ans, a rejoint les rangs des grévistes de vendredi. Il voit difficilement comment son poste pourrait être conservé dans les conditions actuelles. Au bout de dix ans de carrière dans l'enseignement, il se dit fatigué de ce va-et-vient permanent des réformes dans l'éducation nationale et de ce manque constant de moyens. Il explique avoir fait le choix de faire carrière en Seine-Saint-Denis, malgré les difficultés afférentes à ce département pauvre. « *C'est toujours le même problème, c'est*

démotivant de voir casser des dispositifs alors qu'ils ne sont même pas encore évalués. On passe d'une manière précipitée à 12 élèves. Pour moi, 12 élèves ce n'est pas une classe mais un groupe réduit. Sans compter que l'intitulé de la mesure « 100 % de réussite » nous met la pression », craint-il. En revanche, il ne tarit pas d'éloges sur son rôle de maître supplémentaire, ce « pollinisateur du savoir ». Il a apprécié les possibilités offertes par la co-intervention en classe, notamment ce « double regard » porté sur les élèves.

L'enseignant suppose que la mesure des 12 élèves par classe va plutôt se transformer en 2 enseignants pour 24 élèves. Une sorte de plus de maîtres de classes, avec plus d'inconvénients, dont cette question insoluble des locaux. Peut-être l'académie va-t-elle décider, à l'instar de cette députée LREM nouvellement élue qui le suggérait **lors d'un débat laborieux lors de la campagne des législatives**, d'installer des paravents pour diviser l'espace en deux...

Chantal Belliot, représentante du SNUipp à Montreuil, par ailleurs directrice d'école primaire, se demande elle aussi comment l'académie peut, en tenant compte de toutes les contraintes, parvenir à mettre en œuvre la mesure dès la rentrée. « Le ministre veut tout faire très vite, mais c'est un arbre qui va cacher la forêt. Vu le nombre de classes nécessaires, il est improbable qu'il y arrive. De toute façon, un groupe de 12 élèves, c'est insuffisant. On ne parvient pas à créer une émulation de groupe et d'interactions intéressantes. En revanche, supprimer le « Plus de maîtres que de classes » est une erreur. Blanquer est attaché à l'innovation pédagogique. Là, il y a matière à développer cela. Je ne comprends pas pourquoi on ne laisse pas sa chance à un système pérennisé depuis seulement quatre ans. Il n'y a pas urgence. »

Pour sa part, Rachel Schneider désespère face au bricolage qui préside à ces décisions éducatives. « C'est de la cuisine de récupération de postes existants. Il y a zéro poste de créé. En Seine-Saint-Denis, ils pourraient faire autrement, en augmentant par exemple de 200 postes au concours supplémentaire de l'académie », dénonce-t-elle.

Toujours dans un souci de dissiper les soupçons, on peut lire, dans ce même communiqué du Dasen : « Il n'y a pas de lien entre la mise en place du dispositif "100 % de réussite au CP" et le travail de carte scolaire visant à accompagner la démographie. » La Seine-Saint-Denis accueille à chaque rentrée environ 2 000 élèves supplémentaires, ce qui devrait motiver, en toute logique, l'ouverture de classes supplémentaires. Le bilan est mince. En septembre prochain, il y aura 51 classes d'ouvertes pour 41 fermetures.

Du côté des effectifs, 500 postes supplémentaires doivent être affectés à la rentrée dans le département, toujours selon le communiqué du Dasen. Ce qui ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur les remplacements, l'un des points noirs de l'éducation en Seine-Saint-Denis. Ce problème avait largement été dénoncé et à en croire les syndicats locaux tendait à se résorber peu à peu. En 2013, la FCPE avait calculé que tout au long de sa scolarité, un enfant de Seine-Saint-Denis perd l'équivalent d'un an, faute de remplacement des instituteurs absents. La FCPE a par exemple compté qu'il y avait environ 400 classes sans enseignants dans le département chaque jour. Pour pallier ce manque et répondre à l'urgence, une brigade départementale a été mise en place. À la dernière rentrée, 110 postes de brigade de remplacement avaient été créés. Il devait y en avoir 190 à la prochaine rentrée. Seulement, le Dasen ambitionne d'ores et déjà d'en prélever 75 pour les affecter dans les CP à 12.

Romain, le maître surnuméraire, perd espoir face à l'administration et ces expédients : « Le 93 est déjà une zone dévastée, on n'a pas besoin de ça. On va évidemment avoir des soucis de remplaçants, alors que ça s'était amélioré. Il va y avoir de nouveau recours à des contractuels non formés. Même si certains sont consciencieux, enseigner reste un métier à part entière. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'accidents. »

Il a demandé à son supérieur hiérarchique de ne pas se voir confier à la rentrée de CP à 12 élèves. Il préfère enseigner dans un CE1 à 22 élèves. « *C'est bien qu'on pense à l'éducation prioritaire, mais pas comme ça. Ça ne fonctionnera jamais* », conclut-il, pessimiste.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.